

Autres services de radiocommunication.—La radiotélégraphie et la radiotéléphonie sont des moyens de communication employés par tout le Canada pour relier les endroits isolés que n'atteignent pas les services télégraphiques et téléphoniques ordinaires.

Les administrations municipales utilisent de plus en plus la radio pour faciliter leur travail. On le remarque dans toutes les catégories de services qui recourent à la radio pour communiquer avec leurs véhicules, c'est-à-dire, la police, les pompiers, les ingénieurs, l'hydro, etc. De plus, l'usage croissant de la radio dans les communications entre postes mobiles urbains s'est poursuivi sans donner aucun signe de ralentissement. Les services comme les taxis, la construction lourde, le béton prêt à couler, l'aménagement et l'exploitation de pipe-lines, la médecine vétérinaire et rurale, ont participé activement à cette avance. Des services de relais de messages téléphoniques par radio à des postes publics mobiles (services de téléphone) ont aussi été autorisés dans quelques villes, dont Montréal, Toronto et Edmonton.

Les services publics, les compagnies et commissions provinciales d'énergie électrique, les entreprises d'extraction minière et pétrolière, se servent beaucoup plus qu'autrefois de la radio; l'expansion porte tant sur les postes mobiles urbains que sur les communications entre points fixes.

Les entreprises commerciales de transport aérien, y compris celles qui n'assurent que des services non réguliers, ont obtenu des permis pour 460 stations de communication au sol, 30 stations de radiophare et 516 stations d'aéronef. De plus, nombre de particuliers et d'entreprises commerciales, de sociétés industrielles, minières, pétrolières, etc., ont également été autorisés à exploiter des stations d'aéronef et les stations terrestres correspondantes dans l'accomplissement de leurs affaires normales.

Ces entreprises de transport, ces particuliers et ces entreprises commerciales ont exploité en tout 2,460 stations au sol et 1,415 stations d'aéronef durant l'année terminée le 31 mars 1954.

Services radiotéléphoniques commerciaux entre points fixes.—La *North-West Telephone Company* maintient un service radiotéléphonique entre les endroits de la Colombie-Britannique auparavant dépourvus de communications téléphoniques. En vertu de licences du ministère des Transports, elle a établi dans la province un certain nombre de stations radiotéléphoniques commerciales de caractère public et permanent qui sont autorisées à assurer la liaison avec des stations radiotéléphoniques commerciales privées situées à des endroits isolés dans la province. La compagnie est aussi autorisée à établir des stations côtières à service restreint à Lulu-Island, Powell-River, Vancouver, Nanaïmo, Victoria, Harrison-Lake, Parksville, Alert-Bay, Campbell-River, Hardwicke-Island, Halberg, Sumas-Mountain et Prince-Rupert (C.-B.), afin d'assurer une liaison navire-rivage. Ces stations donnent, conjointement avec les centrales téléphoniques ordinaires, un service de radiotéléphone en duplex à des endroits isolés et à certains navires en mer, et fournissent aussi un service restreint aux stations terrestres mobiles.

La *North-West Company* est également autorisée à assurer une liaison radiotéléphonique de secours avec tout endroit de la Colombie-Britannique et à exécuter des essais en vue d'étendre à la province tout entière le service radiotéléphonique actuel.

En vue d'assurer les communications transfluviales dans la région du bas Saint-Laurent, cinq compagnies du Québec: la Compagnie de téléphone de Charlevoix et Saguenay, la Compagnie de téléphone de Kamouraska, la *Quebec Telephone Corporation*, la *Gulf of St. Lawrence Telephone Company* et la Compagnie de téléphone